



Calendrier de la collecte de l'OPCO Santé pour toutes les entreprises

Opca avant 01/01/2019

15/09/2019

Uniquement pour les 11 salariés et plus

Au titre de la MSB 2019

Acompte de 75% de la contribution légale 2019 (assiette de calcul MSB 2018)

Opco Santé

28/02/2020

Au titre de la MSB 2019

Solde de la contribution légale, + contribution conventionnelle, volontaire 2019 (assiette de calcul MSB 2019)

+

(Entreprise de + de 250 salariés)

(1) Contribution supplémentaire apprentissage (CSA : assiette de calcul MSB 2019) à un taux à déterminer (cf tableau **taux CSA**)

+

Uniquement pour les 11 salariés et plus

Au titre de la MSB 2020

Acompte de 60% de la contribution légale 2020 (assiette de calcul MSB 2019)

+

(1) Acompte 60% de la taxe apprentissage 2020 (assiette de calcul MSB 2019)

0,5916% (0,68% de 87%*) : hors départements 57, 58 et 68
0,44% : Départements 57, 58 et 68 (pas de hors quota)

* 13 % de la taxe sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur dédiées au financement des formations initiales professionnelles et technologiques hors apprentissage (ancien hors quota).

Taux CSA

Effectif moyen annuel	Pourcentage d'alternants		Tous départements	Départements hors 57, 67 et 68
	Apprentis, contrats de professionnalisation, contrats de volontariat...	Professionnalisation, contrats de volontariat...		
Plus de 2000	Inférieur à 1%		0,60%	0,31%
2000	Inférieur à 1%		0,40%	0,21%
250 et plus	Egal à 1% et inférieur à 2%		0,20%	0,10%
250 et plus	Egal à 2% et inférieur à 3%		0,10%	0,05%
250 et plus	Egal à 3% et inférieur à 5%		0,05%	0,03%

Opco Santé

15/09/2020

Uniquement pour les 11 salariés et plus

Au titre de la MSB 2020

Acompte de 38% de la contribution légale 2020 (assiette de calcul MSB 2019)

+

(1) Acompte 38% de la taxe apprentissage (assiette de calcul MSB 2019)

0,5916% (0,68% de 87%) : hors départements 57, 58 et 68
0,44% : Départements 57, 58 et 68 (pas de hors quota)

* 13 % de la taxe sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur dédiées au financement des formations initiales professionnelles et technologiques hors apprentissage (ancien hors quota).

Opco Santé

28/02/2021

Au titre de la MSB 2020

Solde de la contribution légale, + contribution conventionnelle, volontaire 2020 (assiette de calcul MSB 2020)

+

(1) Solde de la taxe apprentissage + Contribution supplémentaire apprentissage pour les entreprises de + de 250 salariés (CSA : assiette de calcul MSB 2020) à un taux à déterminer (cf tableau **taux CSA**)

Opco Santé

Au titre de la MSB 2021

Versement à l'OPCO

Urssaf

A compter du 01/01/2022

Au titre de la MSB 2022

Versement à l'Urssaf

(1) sont soumis à la taxe d'apprentissage (TA) les entreprises suivantes :

- toutes les sociétés, associations et organismes **soumis à l'impôt sur les sociétés ou aux Bénéfices Industriels et Commerciaux** (à l'exception des collectivités sans but lucratif soumises à cet impôt uniquement à raison de leurs revenus fonciers agricoles ou mobiliers)